REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail- Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

REPUBLIC OF CAMEROUN Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

-----SECRETARIAT GENERAL

LEGAL AFFAIRS DIVISION

TI 2 JUIL 2019 DECISION N° 0 0 5 1 6 D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS DU ______ constatant la composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Autres

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

Vu

le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018:

le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu

le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ; Vu

le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ; Vu Vu

le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Vu février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics; Vu

l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaires des commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;

la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019,

DECIDE:

Article 1er: La composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Autres Infrastructures est, pour compter de la date de signature de la présente décision, constatée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur PALDOU Christophe

Membres:

- Représentant de la Présidence de la République : Monsieur MESSANGA ETOUNDI Serge Ulrich ;
- Représentant des Services du Premier Ministre : Monsieur ESSOMBA ETOUNDI Antoine ;
- Représentant du Ministère chargé des Marchés publics: Monsieur OTOU OTOU Jean Pierre ;
- Représentant du Ministère chargé des finances : Madame MEVA'A Christiane Mireille épse POUT ;
- Représentant Ministère chargé des Investissements : Monsieur BILOA NKOLO Sidoine olivier ;
- Représentant de la Société Civile : Monsieur HAPPI Francis.

Secrétaire : Madame KOULEYA YERIMA ina Mireine .

1/° Le Président et les Membres cités à l'article 1er ci-dessus sont désignés pour un mandat de deux (02) ans renouvelable Article 2. une fois.

2/°Toutefois, il peut être mis fin à leur mandat à tout moment, en cas de manquement avéré.

Article 3.- Le inléressés perçoivent une indemnité de session dont le montant est fixé par l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 susvisé.

Article 4.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera. I-

Ampliations:

MINETAT/SG/PRC

SGISPM

MINEL

MINEPAT Chrono/Archives

Yaoundé, le DU LE MIN

2019

jiji

OF PUBLIC COMES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail- Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

REPUBLIC OF CAMEROUN Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

SECRETARIAT GENERAL

LEGAL AFFAIRS DIVISION

DECISION N. 0 0 0 0 6 0 9 /D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS DU 12 3 JUIL 2019

modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°00518/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 12 juillet 2019 constatant la composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Autres Infrastructures.

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organ sation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réamér agement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaires des commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;

Vu la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019,

DECIDE:

<u>Article 1er</u>: Les dispositions de l'article 1er de la décision n°00518/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 12 juillet 2019 susvisée sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

« Article 1er : (nouveau)

- Représentant de la Société Civile : Monsieur KOUEDA KOUNG Jean.

Le reste sans changement.

<u>Article 2</u>: La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- MINETAT/SG/PRC
- SG/SPM
- DG/ARMP
- Pdt/CCCM-TR
- Intéressé
- Chrono/Archives

QUE DU CAMP Roundé, le 2 3 JUIL 2019

OF PUBLIC TO PUB